

## L'union fait la force !



Merci à tous pour l'élan de solidarité et de générosité dont vous avez fait preuve, en cette fin d'année 2016, puisque, comme l'indique ce 83<sup>ème</sup> BI, notre association clôture l'exercice 2016 avec un solde positif.

Il y a trois conséquences.

D'abord, cela va nous permettre de déposer le dossier de Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) au Ministère de l'Intérieur dans les conditions requises, puisque les trois derniers exercices ont bénéficié d'un solde positif, et lors de notre dernière Assemblée Générale, vous étiez très nombreux à nous soutenir, ce qui a notamment permis d'adapter les statuts de l'ARTAC en vue de l'utilité publique.

Ensuite, une fois la RUP obtenue auprès du Conseil d'Etat, nous pourrions espérer obtenir le renforcement de notre image caritative, et donc augmenter le nombre d'adhérents et de donateurs puisque l'ARTAC fera alors partie des « grandes » associations de lutte contre le cancer de notre pays.

Enfin, dernière conséquence et non des moindres, c'est avec sérénité que nous allons envisager 2017, d'une part sur le plan des recherches, mais aussi et surtout sur le plan du brevet. Et sur ce point, comme vous le lirez dans ce nouveau BI, les nouvelles sont plutôt bonnes !

Merci donc à tous ceux qui par leur cotisation, leur don ou leur legs sont au cœur du combat que nous menons pour le bien d'autrui, et plus particulièrement pour nos enfants et petits-enfants.

Bonne année à tous et encore merci pour votre soutien et votre fidélité.

Pr Dominique Belpomme

Bulletin d'information cancérologique  
n°83 Mars 2017

### Dans ce numéro :

- Edito
- Conférences à PAU et BIARRITZ
- Remerciements / Suivi RUP
- Les comptes de l'ARTAC
- Appel à délégation régionale
- Collaboration avec l'Institut Pasteur
- Contact avec l'Académie des Sciences
- Réunion au Parlement Européen
- Les recherches de l'ARTAC
- Le syndrome aérotoxique
- Agenda

**Un Guide de santé**, rédigé par l'ARTAC et axé sur la prévention du cancer et des autres maladies d'origine environnementale est en cours de préparation sous l'égide de la **Fondation Léa Nature**.

**Si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune, la déduction fiscale est de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 €.**

En application de l'[article 885-0 V bis A du code général des impôts](#), vous pouvez imputer sur votre ISF 75% du montant des dons effectués au profit de l'ARTAC du fait que celle-ci est *officiellement* reconnue d'intérêt général, ayant un caractère scientifique. Rendez-vous sur le site :

[www.isf-cancer.com](http://www.isf-cancer.com)

### Conférences de BIARRITZ et de PAU, les 3 et 4 février 2017



Le Pr Dominique Belpomme a tenu deux grandes conférences à Biarritz et Pau respectivement les 3 et 4 février 2017. Merci à M. Pierre Nicot qui a organisé au nom de Biarritz-Antennes, la conférence de Biarritz et qui a contribué à l'introduction de celle de Pau, organisée par le collectif Posit-Yvon 64. Les thématiques des conférences concernaient les effets des champs électromagnétiques sur la santé (y compris les risques de cancer). Ces deux conférences ayant rassemblé chacune plus de 450 personnes, ont eu un grand succès.

Elles prouvent la demande du public pour les questions de santé environnementale. Nous espérons que vous serez nombreux à assister aux prochaines conférences et événements des mois de mars et avril prochains et à adhérer et faire adhérer vos proches et amis à l'ARTAC.

# La vie de l'ARTAC

## La Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) sur les rails!

A la suite de votre mobilisation en fin d'année, l'ARTAC a réussi à clôturer l'exercice 2016 avec un excédent de 6 849 €, le budget global ayant été de 342 785 € ; ce qui va nous permettre de déposer la demande de R.U.P. Toute l'équipe vous adresse ses plus vifs remerciements, car c'est grâce à vous que l'ARTAC peut continuer à se mobiliser et à poursuivre ses travaux de recherche pour faire avancer la lutte contre le Cancer.

Les nouveaux statuts de l'ARTAC ont été déposés, et nous gardons un contact permanent avec le Ministère de l'Intérieur auquel nous avons fourni une liste de plus de 300 adhérents. Nous avons également soumis notre comptabilité à un commissaire aux comptes pour une expertise indépendante avant la soumission du dossier complet au Conseil d'Etat.

L'ARTAC étant déjà une association reconnue d'Intérêt Général, l'obtention du statut d'Utilité Publique renforcera son image institutionnelle auprès des professionnels de santé et de la société de manière plus générale. A cet effet, nous avons également rédigé le nouveau règlement intérieur qui sera soumis à la prochaine **Assemblée Générale prévue durant la seconde quinzaine du mois d'avril**, et à laquelle nous espérons que vous serez nombreux à assister.

## Les comptes de l'ARTAC sur les trois derniers exercices

Les comptes de résultat de l'ARTAC enregistrés au cours des 3 derniers exercices comptables (2014, 2015 et 2016) ont fait apparaître à chaque fois un résultat d'exercice en positif.

ANNEE	2014	2015	2016
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	321 316,74 €	494 184,24 €	342 785,79 €
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	314 963,71€	478 340,24 €	335 936,45 €
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	6 353,03 €	15 844,00 €	6 849,34 €
<b>En % des PRODUITS</b>	2,02%	3,31%	2,04%

L'année 2016 a été difficile du fait de l'entrée en phase nationale de notre Brevet et donc des demandes des différents offices nationaux (Etats-Unis, Europe, Chine). L'année 2017 risque également de l'être car tous les offices de brevets nationaux ne nous ont pas encore répondu. De plus, nous allons publier nos travaux de recherches sur le test de détection précoce et de diagnostic des cancers, nous l'espérons, dans une revue scientifique prestigieuse. Ce qui amènera sans doute, comme à l'accoutumée, des discussions avec l'éditeur, mais également et surtout avec les examinateurs qui seront désignés et qui pourront nous demander des expérimentations complémentaires à réaliser dans des délais brefs.

## Appel pour de nouveaux délégués régionaux

**Nos plus vifs remerciements vont en particulier, pour leur actions de terrain, aux délégués régionaux : Bernard Dufournet, Alain Boissinot et Francis Crouzet, mais il nous faut augmenter le nombre de délégués**

Dans l'optique de faire connaître l'ARTAC, nous faisons appel aux bonnes volontés qui auront la possibilité d'organiser des manifestations dans leur département ou région. Ces manifestations, organisées avec le soutien de l'ARTAC, devront permettre de mieux divulguer les travaux de recherches et actions thérapeutiques mais surtout préventives de l'association, et ainsi favoriser le recrutement de nouveaux adhérents et donateurs, indispensables à l'essor de toute association.

Pour cela, merci de nous contacter au 01 45 78 53 53 ou à [assistant.artac@gmail.com](mailto:assistant.artac@gmail.com)

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)

# La vie de l'ARTAC

## Collaboration avec l'Institut Pasteur

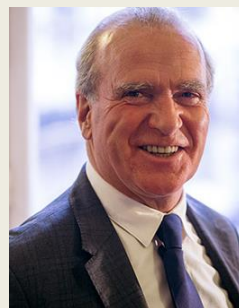
Le **Dr Nhàn Pham-Thi**, Chef du Service d'Allergologie au sein de l'Institut Pasteur, est venu proposer une collaboration dans le cadre d'une étude qui serait menée conjointement entre l'ARTAC et l'Institut Pasteur. L'objectif de la collaboration serait d'étudier les liens entre polluants, porosité cutanée et pathologies. Dans cette optique, l'ARTAC serait en charge du choix des polluants à doser et de la coordination des analyses.

## Contact avec l'Académie des Sciences

Après la sortie de son livre, le Pr Dominique Belpomme a été sollicité par le Pr François Gros, découvreur de l'ARN messager (l'intermédiaire entre l'ADN et les protéines), ex-directeur de l'Institut Pasteur et secrétaire honoraire de l'Académie des Sciences, pour faire le point sur le message scientifique délivré par l'ARTAC. A cette occasion, le Pr Dominique Belpomme a aussi rencontré le Pr Jean François Bach, immunologiste, également ancien secrétaire de l'Académie des Sciences, le Pr Paul Deheuvels, ainsi que le Pr Bernard Roques, tous deux membres de l'Académie des Sciences. Une collaboration entre l'ARTAC et l'équipe du Pr Bernard Roques (Faculté de Pharmacie) pourrait voir le jour, pour la mise au point de traitements basés sur le marqueur. Affaire à suivre.

## Réunion au Parlement Européen

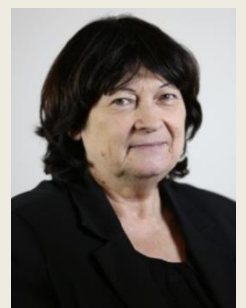
Le 8 février dernier, le groupe de travail constitué de Me **Etienne Riondet**, avocat, secrétaire de l'ARTAC, de Me **Olivier Cachard**, Professeur de droit à l'Université de Nancy et membre du Conseil d'Administration de l'ARTAC et de Me **Marie-Odile Bertella Geoffroy**, avocate, ancienne juge spécialiste des questions environnementales, également membre du Conseil d'Administration de l'ARTAC ainsi que du Pr **Dominique Belpomme** s'est réuni au Parlement Européen à Bruxelles avec la députée européenne **Michèle Rivasi**, l'ex-député Européen, ancien président du groupe des Verts au Parlement Européen **Paul Lannoye** et l'équipe parlementaire de la députée européenne **Eva Joly**. Était également présent le Juge Italien **Antonino Abrami** et son assistante.



Etienne Riondet



Olivier Cachard



M.O. Bertella Geoffroy



Paul Lannoye.



Antonino Abrami,

L'objectif de cette réunion était de préparer l'insertion dans le Statut de Rome d'un amendement considérant la dégradation de l'environnement et la pollution comme **crimes de santé**.



Eva Joly, députée européenne les Verts.



Michèle Rivasi, députée européenne les Verts.

La députée Michèle Rivasi a proposé de relayer le projet auprès du Parlement Européen à Bruxelles.

Elle a par ailleurs souligné que l'année 2017 marquera le **60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Rome** ayant fondé la Communauté Européenne. Et que cela pourrait être une occasion à saisir pour faire état de l'initiative du groupe de travail visant à faire reconnaître la pollution comme crime de santé.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)

# Les recherches de l'ARTAC

## Avancée des recherches au niveau du brevet

Les recherches concernant le brevet se poursuivent, notamment grâce aux travaux réalisés dans le laboratoire du Dr Sylvie Barbier (Metz), et par l'équipe du Dr Charlotte Hinault (CHU de Nice). Les thématiques de recherches concernent différents aspects techniques du dosage (sang, plasma, salive, etc.) et le suivi des malades (étude de la qualité de la réponse au traitement et de la prévision des rechutes par la réalisation de dosages répétés au cours du suivi des malades). Le résultat de ces nouvelles études est attendu pour publier l'article scientifique en préparation et pour compléter le brevet en cours d'acceptation. A noter aussi une collaboration en cours avec le Pr Jean François Gauthier, responsable du Centre Universitaire du Diabète et de ses Complications (CUDC) à l'Hôpital Lariboisière. Car le méthylglyoxal est également augmenté chez les sujets atteints de diabète de type 2. Ce qui explique la nécessité d'éliminer cette affection avant de considérer qu'il est un marqueur du cancer. En outre, une étude est en cours, impliquant la réalisation d'un Petscan chez les sujets non diabétiques présentant une augmentation du marqueur (Dr. Didier Panizza).

A noter que notre demande de brevet au niveau de l'Office Européen des Brevets (OEB) est en cours de reconnaissance. En effet, à ce jour, l'OEB reconnaît que le dosage du méthylglyoxal pour la détection précoce et le diagnostic des cancers est brevetable. Nous devrions obtenir le brevet pour cette revendication début 2018. Dans les 6 mois à venir, il nous reste à réaliser des analyses de suivi thérapeutique afin de demander l'ajout du monitoring thérapeutique à notre invention au niveau de l'OEB.

Nous avons d'autre part obtenu de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) le brevet pour l'ensemble de nos revendications. Pour mémoire, l'OAPI compte 17 États membres, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Équatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Guinée Bissau, le Sénégal, le Togo et l'Union des Comores. Il devrait en être de même pour le Maroc et l'Égypte.

Nous attendons des nouvelles de l'Office Chinois de la Propriété Intellectuelle et du Bureau Américain des brevets. Des pays comme le Japon, le Canada, la Russie, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte n'ont pas encore répondu à notre demande.

## Le syndrome aérotoxique : une nouvelle pathologie encore méconnue

Étant donné son expertise dans le domaine des toxiques environnementaux, l'ARTAC a été sollicitée pour étudier ce syndrome. Il s'agit d'une nouvelle pathologie, touchant en particulier le personnel navigant (pilotes, stewards, hôtesses de l'air). L'affection résulte de l'inhalation d'un air contaminé dans la cabine de pilotage et dans l'ensemble de l'espace voyageurs. Cette affection est caractérisée par l'atteinte du cerveau et de la moelle épinière. L'intoxication provient de la contamination de l'air par des polluants générés au cours du chauffage des huiles utilisées pour les moteurs d'avion. Cette étude pourrait s'inscrire dans le cadre de la collaboration avec l'Institut Pasteur.

## Agenda 2017

**Le 4 mars** à Dordives : Conférence à 17h30 à la Mairie, 6 rue de l'Église.

**Le 5 mars** à Lyon : Conférence à 14h au Salon Primevère à Lyon/Eurexpo.

**Le 11 mars** à Lorient : Conférence à 15h30 (Salon du Livre santé et bien-être) à l'Auditorium du Palais des Congrès de Lorient.

**Le 12 mars** à Cosne-sur-Loire : Conférence à 15h30 à la Salle des fêtes de Cosne-sur-Loire.

**Le 17 mars** à Cuincy : Conférence à 19h30 à la Salle Mercier à Cuincy.

**Le 5 avril** à Metz : Conférence à 18h30 à l'Institut Européen d'Écologie de Metz.

Pour plus de renseignements connectez-vous sur [www.artac.info](http://www.artac.info)